

Personne de contact : Aldo Carro
T 021 316 34 85

Lausanne, le 22 janvier 2026

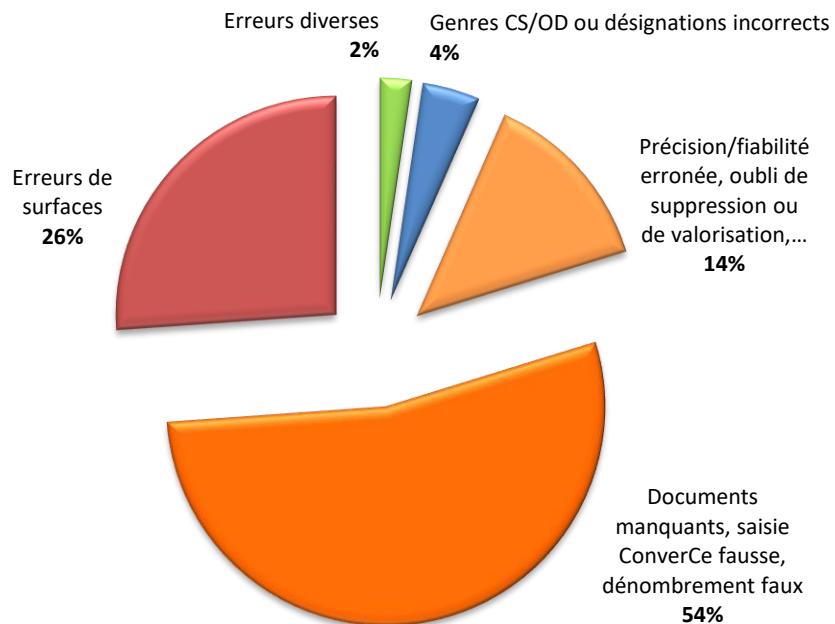
Bilan des mutations 2025

Madame, Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous transmettre, ci-joint, le **bilan 2025 des dossiers de mutation** avec la statistique concernant votre bureau. Nous vous laissons comme à l'accoutumée le soin d'interpréter les résultats.

Le fléchissement, constaté entre 2022 et 2024, du nombre de dossiers livrés par les géomètres et vérifiés par la DCG s'est stabilisé en 2025 (2'500 dossiers livrés en 2024 contre 2'550 en 2025). La DCG a traité un total de **3'330** dossiers, dont 780 mutations sans plan.

Le **taux de succès** se situe entre **20%** et **100% par bureau**. Par rapport à 2024, le taux de succès moyen pour les 2'550 dossiers livrés par les géomètres opérateurs s'est maintenu à **92%**. Une dizaine de bureaux sont parvenus à livrer plus de 95% de leurs dossiers sans aucune erreur et nous les félicitons.



Pour d'autres bureaux, le nombre d'erreurs indiquées ci-dessus reste important et nous les encourageons à tout mettre en œuvre pour améliorer leurs processus de **vérification interne**.

Lors du **bilan 2024**, nous relevions une augmentation du pourcentage d'erreurs de **surfaces** et vous demandions d'y porter une attention particulière lors de vos vérifications. Ce pourcentage a été ramené à 26 %, soit le taux le plus bas depuis 2020. Nous vous félicitons pour les procédures internes mises en place.

A contrario, nous constatons que les erreurs dues à l'inattention des opérateurs ont fortement augmenté (document manquant, saisie ConverCe, dénombrement). Nous vous remercions d'être plus vigilant avant de nous transmettre vos dossiers.

Comme annoncé dans notre courriel du 8 décembre 2025, l'application ConverCe sera migrée sur une nouvelle plateforme courant 2026. Dans cette optique, nous vous avions demandé de procéder au nettoyage des dossiers superflus au statut **En élaboration**, ainsi qu'à la validation de certaines étapes restées en rade chez le géomètre conservateur. Merci aux bureaux qui ont déjà procédé à ce nettoyage, ainsi qu'aux validations ConverCe. Pour les autres, nous les prions de procéder à ces opérations **d'ici au 28 février 2026**.

La **migration ConverCe** est nécessaire pour des raisons de sécurité informatique. Une nouvelle procédure d'enregistrement et de connexion (MIE) sera mise en place pour chaque collaborateur devant gérer des dossiers de mutations via la future application. Chaque bureau devra donner et/ou retirer les accès à certaines applications sur le même principe que ce qui a été mis en place pour ACTIS-CAMAC.

Notre courriel du 8 décembre 2025 vous a également annoncé des modifications induites par le futur modèle de données **DMAV**. Au vu des questions posées à la suite de notre communication, il nous a paru nécessaire d'apporter quelques compléments à l'aide de quelques exemples que vous trouverez dans l'annexe à ce courrier.

D'une manière générale, nous rappelons que les normes en vigueur, les anciennes lettres d'information aux bureaux et les annexes correspondantes sont disponibles sur notre site internet.

Nous vous remercions de transmettre ces informations à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs concernés dans vos bureaux. Convaincus de votre diligence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Cyril Favre
géomètre cantonal



Annexe
mentionnées